



45 suppressions pour 2021 :

A : - 4
B : - 21
C : - 22

pour les A+ : - 1 Inspecteur divisionnaire hors classe
• + 2 Insp Div classe normale
• + 1 inspecteur principal

→ LE CONTROLE FISCAL : suppression de 3 A et 4 B

« au titre de la modernisation des process », 3 emplois (2 A et 1 B) sont supprimés au sein des PCE :

- 1 A au PCE de Fontainebleau ;
- 1 A au PCE de Lagny ;
- 1 B au PCE de Meaux.

« Au titre des opérations de relocalisation relatives au contrôle à distance des dossiers fiscaux des particuliers », 2 emplois (1 A et 1 B) sont supprimés dans les PCRPs :

- 1 A au PCRPs de Sénart (installé à la cité administrative de Melun) ;
- 1 B au PCRPs de Melun.

« Reprises au titre de la contribution proportionnelle et des correctifs de charges et enjeux », suppression de 2 B au PCRPs :

- 1 B à l'antenne de Fontainebleau du PCRPs de Melun
- 1 B au PCRPs de Meaux.

→ SERVICES DES IMPOTS DES PARTICULIERS : Suppression de 13 emplois soit 1 A, 1 B et 11 C dont 5 au titre de l'opération de « rebasage »

- 1 A et 1 B au SIP de Melun ;
- 2 C au SIP de Sénart dont 1 au titre du rebasage ;
- 1 C au SIP de Coulommiers ;
- 2 C au SIP de Meaux dont 1 au titre du rebasage ;
- 2 C au SIP de Lagny dont 1 au titre du rebasage ;
- 2 C au SIP de Roissy dont 2 au titre du rebasage ;
- 1 C au SIP de Fontainebleau ;
- 1 C au SIP de Nemours.

Rebasage : « Le rebasage est une opération technique qui permet de réduire le décalage persistant et marqué qui peut exister dans certaines directions entre les emplois implantés et les effectifs réels. Il s'agit donc d'une opération d'ordre, au sens où elle ne modifie en rien la force de travail disponible. En 2021, cette opération porte sur 157 emplois structurellement vacants dans les directions départementales qui 3 présentent une « sur-dotation » relative au regard de leurs charges et enjeux (correctif charges négatif) ainsi que des vacances d'emploi sur les trois derniers exercices » .

→ SERVICES DES IMPOTS DES ENTREPRISES : suppression de 4 B :

- 1 au SIE de Sénart (au titre de la relocalisation de la fiscalité des professionnels),
- 1 au SIE de Chelles,
- 1 au SIE de Provins
- et 1 au SIE de Noisiel.

→ **Le SECTEUR PUBLIC LOCAL** : suppression de 20 emplois soit **10 B et 10 C**.

Soit :

– **Trésorerie hospitalière** :

Suppression de 4 emplois soit **1 B et 3 C** à la trésorerie hospitalière de Lagny (ses effectifs passent de 30 à 26)

Pour en connaître la raison, voici les commentaires des la DDFIP 77 « *La comparaison des charges de la trésorerie hospitalière de Lagny avec celles de trésoreries de taille similaire en France montre un écart significatif au niveau du nombre moyen d'emplois nécessaires à la réalisation des travaux. Ainsi, de l'application des critères de charge, des coefficients de pondération départementaux proposés par le bureau SPIB 1B pour les trésoreries hospitalières, il ressort que le nombre d'emplois indicatifs nécessaires pour traiter la charge serait de 26,6 emplois. Si on y ajoute le critère de la catégorie de la trésorerie (C1), le nombre d'emplois nécessaires pour traiter la charge serait de 22,6 emplois (voir tableaux ci-dessous), soit un écart constaté de -4.* »

– **Paierie départementale** : suppression d'**1 C** portant ses effectifs de 24 à 23

– **Trésorerie SPL** : suppression de 15 emplois soit **9 B et 6 C**

– SGC de Coulommiers : - 2 B et -2 C.

– SGC de Provins : - 1 B ;

– SGC de Meaux : - 3 B et -1 C

– Trésorerie de Melun : -1 B ;

– Trésorerie de Sénart : -1 C ;

– Trésorerie de Fontainebleau : -2 B ;

– Trésorerie de Nemours : -2 C.

→ **DIRECTION** : **suppression de 2 B** à la division des collectivités locales et de l'expertise économique; **suppression d' 1 C** au pôle pilotage et ressources

REDEPLOIEMENTS ET SUPPRESSIONS DES CADRES A+ :

– Attribution d'un 1 IP et 2 Idiv de Classe Normale et suppression d' 1 Idiv Hors Classe.

– Suppression d'**1 Idiv Hors Classe** (commentaires de la DDFIP 77 « *la fusion des SIP de Lagny et de Chelles au 1er janvier 2021 permet de dégager un emploi d'Idiv HC Comptable, l'emploi d'Idiv Classe normal d'adjoint étant transféré au SIP de Lagny. Au cas d'espèce l'emploi d'Idiv HC Comptable de Chelles est remis à la disposition de la direction en emploi d'Idiv HC administratif. Dans ce contexte, c'est cet emploi qu'il est proposé de supprimer.* »

– Déploiement d'1 Inspecteur principal en direction

– Déploiement de 2 Idiv de Classe normal , Commentaires des la DDFIP 77 : *un emploi d'Idiv CN est implanté au SIE de Melun et transformé en Idiv Expert PELP. 1 A est en contrepartie transféré au SIP de Lagny. Le second emploi d'Idiv CN sera implanté sur le SIP de Melun, SIP le plus important du département.* »